



Réf. Farde e-Assemblées : 2626672

N° OJ : 108

Projet d'Arrêté - Conseil du 16/12/2024

Objet : Propreté publique.- "Shopera - Association des commerçants du centre-ville de Bruxelles".- Subside : 3.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Considérant que les initiatives pour l'amélioration de la propreté publique et la responsabilisation du public au respect de la propreté publique en général sont nécessaires et aident à donner une image positive à la Ville ;

Considérant que "Shopera - Association des commerçants du centre-ville de Bruxelles" s'engage à organiser des animations de sensibilisation à la propreté publique pour laquelle elle demande le soutien de la Ville de Bruxelles ;

Considérant que la Ville veut soutenir cette initiative par l'octroi d'un subside ;

Considérant qu'il est proposé d'octroyer un subside de 3.000,00 EUR à "Shopera - Association des commerçants du centre-ville de Bruxelles" ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Octroyer un subside de 3.000,00 EUR à "Shopera - Association des commerçants du centre-ville de Bruxelles" pour son action de ramassage des déchets par les commerçants sur leur temps de travail pour le World Cleanup Day.- Article 87605/332/02 du budget ordinaire de 2024.

Annexes :